

**REPUBLIQUE FRANCAIS**  
**COMMUNE DE BOUSSY**  
**HAUTE-SAVOIE**

**ARRETE DU MAIRE 2022-19**

**OBJET : ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DE BOUSSY**

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2212-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

Vu la demande émise par L'entreprise FMP PROJET sise à TRESSES, représentée par monsieur DAGUIN Mélanie

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation sur l'ensemble de la commune de Boussy en raison de travaux d'étude de raccordement à la fibre à partir 12 septembre 2022 jusqu'au 11 novembre 2022 pour une durée de 5 jours.

**ARRETE**

Article 1 :

A compter du 12 septembre 2022 jusqu'au 11 novembre 2022 et pour une durée de cinq jours, la circulation sur l'ensemble de la commune de Boussy sera alternée par panneaux ou par feux tricolores, le cheminement des piétons pourra être modifié en raison de travaux d'étude de raccordement à la fibre.

Article 2 :

Le stationnement des véhicules est autorisé. Les véhicules seront équipés de bandes réfléchissantes et de panneaux Ak5 avec 3 feux R2.

Article 3 :

La signalisation de déviation sera mise en place par l'entreprise,

Article 4 :

Le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Chef de Corps des services de secours de RUMILLY,
- Chef du Centre Technique Départemental de Rumilly.

Fait à BOUSSY le 05/09/2022

Mme le Maire,  
S. ROUPIOZ



Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le 06/09/2022

**SLO**

ID : 074-217400464-20220905-A2022\_19-AR